



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°227



Sciences de la Nature et de l'Homme

du Muséum national d'Histoire naturelle

Vague D - 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Membres du comité d'experts

Président :

M. Jean-Jacques DELANNOY, Université de Savoie

Experts :

Mme Gudrun BORNETTE, Université Claude Bernard Lyon 1

M. Patrick MASCART, Observatoire Midi-Pyrénées

M. Florian PANTILLON, Observatoire Midi-Pyrénées

M. Guy SAEZ, Université Pierre Mendès France - Grenoble 2

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Jean-Luc BOUCHEZ



Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Sciences de la Nature et de l'Homme* (ED n°227) est dans sa configuration actuelle l'ED du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN). Elle recouvre de ce fait un large spectre de disciplines et s'appuie sur les missions spécifiques du muséum (collections, conservation des patrimoines naturels et culturels, diffusion des connaissances). L'ED s'adosse sur 17 unités de recherche (15 UMR, 1 USR, 1 USM) qui mobilisent un vaste champ de compétences tant en sciences de la terre, en sciences de l'environnement qu'en sciences humaines et sociales ayant toutes pour dénominateur commun d'inscrire une part majeure de leurs travaux aux interfaces et à différentes échelles spatio-temporelles (évolution, fonctionnement et modélisation des géoécosystèmes en lien avec les sociétés humaines et les problématiques environnementales actuelles). Ce volontarisme interdisciplinaire se retrouve dans le fonctionnement et l'offre de formation de l'ED et a un effet attracteur. Celui-ci se traduit par (i) l'association à l'ED de 5 unités de recherche en Sciences humaines et sociales et Sciences du vivant, appartenant à d'autres établissements, (ii) une évolution de l'ED pour le prochain quinquennal (co-portage MNHN et Université Pierre et Marie Curie ou UPMC), et (iii) un pourcentage croissant de doctorants étrangers. Les unités de recherche inscrites dans l'ED sont reconnues pour la qualité de leurs travaux et sont associées à de nombreux réseaux et programmes (inter)nationaux dont bénéficient les doctorants.

L'ED s'appuie actuellement sur 223 titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR), encadre 159 doctorants, et bénéficie d'un soutien fort du MNHN tant en moyens humains (4 personnels), moyens financiers, allocations de recherche (+1 sur ressource propre), que logistique (locaux).

Pour le prochain contrat quinquennal, l'ED 227 sera co-portée par le MNHN et l'UPMC. Cette évolution s'inscrit dans la politique scientifique du PRES *Sorbonne Universités* et répond à l'une des recommandations du précédent comité de visite qui avait relevé de forts chevauchements entre l'ED 227 et l'ED 392 « Diversité du Vivant » notamment sur l'entrée « biodiversité ». Portée par l'UPMC, l'ED 392 n'est pas reconduite pour le prochain contrat. Le projet tient compte du rapprochement de ces deux ED : cela se traduit par un accroissement de l'adossement scientifique (+ 10 nouvelles unités), du nombre d'HDR (+ 80) et de doctorants (+ 50), ainsi que par un changement d'intitulé (*Sciences de la Nature et des Hommes* devient : *Sciences de la Nature et des Hommes : Evolution et Ecologie*). La présence des deux tutelles de la « nouvelle » école doctorale souligne la dynamique en cours.

Le comité d'experts a relevé la forte mobilisation de l'ED lors de la visite (une trentaine de participants), notamment des tutelles (Président du MNHN, Directeur de la recherche de l'UPMC), des doctorants (12), des membres extérieurs (4) et des équipes pédagogiques et de direction. Le dossier, bien rédigé et complet, et les discussions ont permis de disposer de l'ensemble des informations nécessaires à l'évaluation. Le comité a également analysé le bilan de l'ED 392 dont la qualité et le mode de fonctionnement sont du même ordre que celle de l'ED 227.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

Fonctionnement et adossement scientifique

Le positionnement de l'ED au sein de l'établissement est optimal car il s'agit de « l'école doctorale » du Muséum national d'Histoire naturelle ; l'ensemble des unités de recherche et de service du MNHN participe à l'ED. L'évolution du projet (co-portage MNHN et UPMC), avec le rapprochement des ED 227 et 392, ne remet pas en cause la solidité du portage ni le soutien des établissements. Cette évolution permet une meilleure lisibilité de l'entrée « biodiversité » au sein du PRES *Sorbonne Universités*, et ce sans modifier la spécificité et les dynamiques interdisciplinaires de l'ED 227. La réussite du projet et le développement de nouvelles dynamiques entre les unités adossées au projet de l'ED reposent sur un soutien fort des tutelles, notamment en termes d'allocations de recherche doctorale et missions doctorales. La réussite du projet implique également une très bonne information envers les doctorants et HDR appartenant à l'ED 392, mais également à l'ED 227, et la construction rapide d'une communauté de formation et de recherche doctorales. L'ED 227 à venir (2014-2018) bénéficiera des moyens mis en place dans le cadre du PRES Sorbonne-Universités et des possibilités offertes par l'Institut de Formation Doctorale (structure UPMC).

Le fonctionnement de l'ED répond aux exigences de qualité. Le conseil de l'école doctoral repose sur des représentants des grands champs de recherche (7), des départements de diffusion (galeries et parcs), de 8 membres extérieurs représentatifs des domaines scientifiques et socio-économiques couverts par le MNHN, de 4 représentants étudiants ainsi que l'équipe de direction (3). Pour le prochain quinquennal, le nombre de départements de recherche



passer de 7 à 2 ou 3 (en cours de discussion) et un directeur adjoint UMPC en écologie rejoindra l'actuelle équipe de direction. Actuellement, les représentants doctorants n'ont pas droit de voter les délibérations du conseil ; cela devrait changer lors du prochain contrat. La gouvernance s'appuie sur 4 réunions annuelles du conseil et 3 à 4 réunions du Bureau de l'ED. Les réunions du conseil s'articulent essentiellement sur l'organisation du concours pour les contrats doctoraux (choix des sujets, examens du taux d'encadrement des HDR, audition et classement), sur la construction de l'offre de formation et sur l'examen attentif des réinscriptions particulière pour les doctorants de 4^{ème} année.

Le comité a relevé la politique volontariste et efficace de l'équipe de direction appuyée par le conseil. Cela se traduit par une évolution fort positive : très forte réduction de la durée des thèses (de 5 à 3,5 ans), financement de toutes les nouvelles recherches doctorales, seuil maximum de 2,5 thèses par HDR, obligation d'un financement par les unités pour la 4^{ème} année, mise en place systématique dès la 1^{ère} année d'un comité de thèse, conditions de soutenance précisées, etc. Cette politique a bénéficié à l'ensemble des domaines scientifiques qui pouvaient avoir des fonctionnements très différents notamment en durée et financements de thèse. La mobilisation d'un legs pour soutenir une réinscription de quelques mois en 4^{ème} année est intelligemment utilisée par l'équipe de direction et offre une réelle souplesse pour la finalisation des recherches doctorales concernées. Une attention devra être portée par l'équipe de direction et le conseil sur les incidences d'un « pôle biodiversité » plus important en unités de recherche et HDR (cf. rapprochement ED 227 et 392) ; cette montée en puissance au cœur de l'ED (50 % des recherches doctorales) ne devra pas se faire aux dépens des autres domaines scientifiques de l'ED notamment en sciences sociales, de l'information et de chimie de l'environnement moins bien dotées en allocations de recherche (ADR).

La communication et l'information internes auprès des doctorants passent par les supports classiques (AG de l'école doctorale, site web, listes de diffusion, réunions d'information auprès des masters 2 du MNHN) qui donnent satisfaction. Le site web, le rayonnement scientifique des unités de recherche ainsi que la bonne diffusion des sujets d'allocations de recherche mis au concours permettent d'attirer vers l'ED un nombre croissant d'étudiants français provenant d'autres établissements (50 %) et d'étudiants étrangers (32 %). Les recommandations précédentes ont été prises en compte même si un effort reste encore à mener vers l'international et vers l'extérieur (diffusion au delà du MNHN et du PRES). Paradoxalement, il ressort de la visite un sentiment de déficit d'information au sein du conseil, sentiment exprimé par les représentants doctorants. Ce sentiment est en partie lié au fait que ces derniers n'avaient pas de droit de vote aux délibérations du conseil et ne participent pas aux réunions préparatoires des conseils.

La procédure de choix des sujets des doctorants et l'organisation du concours permettent de drainer et de sélectionner vers l'ED des candidats de qualité. Les sujets proposés par les unités de recherche sont priorisés par les départements scientifiques qui en font remonter au maximum 4. Le conseil met en concours les sujets retenus après analyse du taux et la qualité d'encadrement (durée thèses, devenir des docteurs...). Une attention est également portée à ce que dans la durée du contrat les nombreux champs de recherche portés par l'ED soient pourvus en allocations de recherche. L'examen des candidatures repose sur la qualité académique, sur l'audition et sur l'adéquation candidat/sujet. L'octroi de l'allocation de recherche repose sur la note globale (1/3 dossier ; 1/3 audition ; 1/3 adéquation). Les modalités mises en place apparaissent effectives et sont des vecteurs de qualité. Elles se sont traduites par un accroissement notable du nombre d'allocations (11 à 15 en moyenne/contrat). Un avis est également apporté par l'ED pour les autres supports d'allocation de recherche (Région, Europe, Entreprise, etc.). Cette politique a conduit à la réduction déjà évoquée de la durée des thèses et du nombre d'abandons de thèse.

L'encadrement des recherches doctorales est de très bonne qualité : il se traduit par la régularité des soutènements depuis 2009 (en moyenne 41/an) et par une bonne insertion des docteurs (cf. infra). Cet encadrement repose sur 223 HDR. En dehors de l'implication des unités de recherche dans l'encadrement doctoral et la recherche de financement, il importe de souligner leur dynamisme dans la formation doctorale : 30 modules sont proposés aux étudiants dont la moitié correspond à des formations transversales. Une souplesse reste à trouver dans la validation des modules suivis ou des formations choisies par les doctorants. Cette validation existe mais jugée tardive par les étudiants.

En ce qui concerne la politique internationale, l'ED a mis en place un financement des jurys de thèse (qui n'est plus supporté par les laboratoires) destiné à inviter un plus grand nombre de collègues étrangers reconnus dans leur discipline. Un appui est également apporté aux doctorants pour la publication de leurs travaux dans des revues internationales (aide à la relecture). On relève également une volonté d'accroître les co-tutelles de thèse qui sont à ce jour peu nombreuses par rapport au rayonnement scientifique des équipes du MNHN (14 en cours). L'ED a été impliquée durant ce contrat dans un réseau de formation initiale (ITN Marie Curie) et sera membre d'un doctorat Erasmus Mundus « Quaternaire et Préhistoire ».

En termes de bilan sur le fonctionnement et l'adossement de l'ED, le comité a relevé la qualité des unités impliquées, le travail de fond mené par l'équipe de direction pour la réduction drastique de la durée des thèses et le financement des thèses, le soutien appuyé des tutelles et le professionnalisme du personnel impliqué dans la gestion de l'école doctorale.

Encadrement et formation

En dehors de la Charte des Thèses qui pose bien les droits et devoirs des doctorants et des encadrants, l'ED a généralisé la mise en place dès la première année de thèse d'un comité de thèse avec une fréquence annuelle. Le compte rendu du comité est nécessaire à la réinscription en 2^{ème} et 3^{ème} années de thèse. En cas de problèmes, l'équipe de direction suscite un entretien avec le doctorant et ses encadrants afin de définir les solutions conduisant à la finalisation de la thèse dans des conditions saines. L'ED a mis en place une structure de médiation de conflits ou de problèmes : elle est portée par un Conseil doctorant bien identifié dans l'organigramme de l'ED.

L'ED a eu une politique incitative forte pour réduire le nombre d'encadrement de thèse par HDR : le taux maximal admis est de 2,5 par HDR. Durant le contrat, il a été en moyenne de 0,71 ; dans certains champs disciplinaires (plus faible nombre d'HDR), ce taux a pu monter à 3,5. Pour le prochain quinquennal, il est envisagé de relever le taux à 3 encadrements doctoraux par HDR. Le comité pense qu'il serait plus judicieux de rester sur le taux initial de 2,5 (cohérent avec les normes de l'ED 392) et d'encourager la soutenance des HDR au sein des équipes.

La politique développée par l'ED (*cf. supra*) permet d'atteindre un taux de 100 % de thèses financées : 36 % allocataires ; 42 % financements publics sur projets (MAE, ANR, Région, bourses étrangères) ; 12 % contrats privés ; 5 % sont salariés. Cette diversité de financement de thèse est à mettre à l'actif des équipes de recherche ainsi que leur volonté de proposer des sujets transversaux, vecteurs d'interaction entre les différents champs disciplinaires du MNHN. Les sujets transversaux représentent 20 % des sujets portés par l'ED. La mobilisation d'un legs permet un soutien direct de l'ED pour de courtes prolongations de thèse en 4^{ème} année engendrées par des travaux sur des terrains lointains et/ou d'acquisition délicate de données. L'ED n'a pas fixée de seuil minimum de financement de l'allocation de recherche mais est vigilante auprès des unités pour que le financement proposé permette aux doctorants de mener leur recherche dans de bonnes conditions ; l'obligation de financement de thèse (durée normale et au delà des 3 ans) permet de déceler les problèmes potentiels de financement.

L'offre de formations proposée par l'ED est importante : une trentaine de modules qui se répartissent pour moitié sur 4 thématiques disciplinaires (Biodiversité, Histoire naturelle des mécanismes du vivant, Histoire naturelle de l'Homme, Géodiversité et chimiodiversité) et pour moitié sur des thèmes transversaux. Le choix des modules par les étudiants est libre mais est conditionné par des formations devant être prises en dehors du domaine principal de recherche du doctorant. Si ce système a été mis en place pour développer la culture scientifique des doctorants et de connaître les autres champs de recherche portés par le MNHN, il est vécu comme trop contraignant par les doctorants. Une validation en amont, par l'équipe de direction de l'ED, des modules choisis par les doctorants est souhaitée. L'ED a développé plusieurs supports visant la préparation à l'insertion professionnelle : modules professionnalisant, journées d'insertion professionnelle (2 jours), participation aux doctoriales organisées par d'autres établissements universitaires. La participation à ces modules et journées est jugée insuffisante par l'équipe de direction malgré un soutien financier apporté par l'ED. Les responsables de l'ED soulignent la difficulté de faire passer le message (tant auprès des doctorants et de leurs encadrants) que les débouchés professionnels ne se réduisent pas aux seuls emplois académiques. Une participation obligatoire aux journées d'insertion est envisagée ; elle représentera 15 % des ECTS alloués à la formation pour un nombre de crédits de 30 ECTS.

Une personne-ressource a pour mission de suivre les chargés de mission doctorale de l'ED. Hormis les missions de médiation scientifique et de valorisation des collections du Muséum, il serait souhaitable que les missionnaires puissent être davantage impliqués dans les enseignements de master du MNHN et de licence des établissements universitaires du PRES. Le co-portage de l'ED durant le prochain contrat devrait ouvrir un nouveau champ de possibilités et permettre aux doctorants du MNHN de suivre des formations permettant d'accroître le lien avec leur mission d'enseignement ou de médiation scientifique.

Une manifestation est à mettre au crédit de l'ED : les journées des doctorants durant lesquelles les inscrits en 2^{ème} année présentent leur recherche. Cette présentation est l'occasion d'échanges entre les doctorants, les chercheurs et responsables de l'ED ; ce « congrès annuel » est organisé par les doctorants et repose sur une communauté étudiante très active et impliquée dans la vie scientifique de l'ED et du MNHN.

En termes de bilan, on relève de nouveau la gestion très volontariste de l'équipe de direction pour faire évoluer l'ED dans les normes attendues d'encadrement et de formation. La réduction du nombre de thèses encadrées par HDR, l'obligation du financement de thèse, la mise en place d'un comité de suivi, la volonté de développer des formations professionnalisantes attractives sont à relever.

Trois temps formalisés par l'ED permettent un étroit suivi des doctorants : une réunion d'information en début de thèse, un comité de thèse annuel, une journée de présentation des recherches doctorales (2^{ème} année). De plus, un conseiller doctoral bien identifié par les doctorants peut être saisi par eux de manière confidentielle ou leurs encadrants



en cas de difficulté rencontrée ; cela peut déboucher le cas échéant par une réunion organisée en leur présence et en présence de l'équipe de direction afin de rechercher les solutions adéquates. Cet étroit suivi a permis de réduire fortement les abandons et la durée des thèses.

Suivi et Insertion

Le suivi des docteurs est excellent. Il passe par la mise en place d'un système astucieux d'alias d'adresse mail qui permet de garder contact avec l'ensemble des docteurs. Ceci explique le taux élevé de réponse des docteurs (93-97 %). Ce taux de réponse permet de disposer d'une très bonne perception du devenir des docteurs : 11 % post-doct ; 34 % (emplois académiques : enseignement supérieur et organismes de recherche) ; 30 % (emplois publics : collectivités, espaces naturels, musées...) ; 13 % secteur privé ; 6 % enseignement secondaire et 6 % emplois précaires.

● Appréciation globale :

Le comité a apprécié lors de la visite la présence des tutelles, de nombreux membres extérieurs et collègues impliqués dans le fonctionnement de l'ED ainsi que la forte délégation de doctorants. Cette mobilisation est le reflet d'une ED dynamique qui a su mettre en place un fonctionnement répondant aux exigences de qualité (durée des thèses, financement des recherches doctorales, insertion professionnelle des docteurs...) tout en favorisant la délicate équation entre spécialisation et ouverture interdisciplinaire qui caractérise les travaux du Muséum national d'Histoire naturelle.

Le comité a relevé la politique volontariste qui, en quelques années, a réussi à réduire la durée des thèses (tout champ disciplinaire confondu) et à généraliser leur financement et la constitution d'un comité de thèse. Le succès de cette politique repose sur une équipe de direction, du personnel et un conseil très impliqués dans la vie de l'ED. L'implication des laboratoires dans la recherche de financement et dans l'offre de modules d'enseignement transversaux sont également des points qui ont été relevés par le comité : ils sont l'expression d'une bonne adéquation entre l'ED et les politiques scientifiques des unités de recherche.

● Points forts :

- Identité forte de l'ED.
- Politique volontariste de l'ED à l'origine d'une évolution très positive en termes de réduction de la durée des thèses, du financement des recherches doctorales et du suivi des doctorants (comité de thèse, conseiller doctoral, conseiller mission doctoral).
- Qualité des unités d'accueil et leur implication dans le financement des thèses et dans la formation.
- Large offre de formations et effort pour développer les formations d'insertion professionnelle.
- Suivi et insertion professionnelle des docteurs.
- Dynamisme des doctorants de l'ED.

Une attention devra être donnée pour que ces points forts persistent dans le contrat à venir compte tenu du changement de périmètre de l'ED - co-portage MNHN - UPMC et rapprochement des ED 227 et 392.

● Points faibles :

- Les modalités de validation des modules suivis par les doctorants sont à améliorer (la validation du choix des modules devrait se faire en amont et non en aval comme aujourd'hui).
- L'implication des doctorants dans le fonctionnement et la validation des décisions du conseil de l'ED devrait être plus grande (en leur attribuant le droit de vote) et en les impliquant dans les réunions préparatoires des conseils qui concernent plus particulièrement les modules d'enseignement.
- Le taux de participation des doctorants aux modules d'insertion professionnelle est peu élevé malgré un réel effort de la direction. Un relais reste à trouver auprès des directions de laboratoire et de thèse afin qu'ils soient plus incitatifs auprès de leurs doctorants pour suivre des modules d'insertion professionnelle.
- Les missions doctorales, notamment liées à l'enseignement, tant en formations proposées que dans la possibilité des doctorants d'enseigner en master (MNHN) et licence (autres établissements *via* des conventions) doivent être améliorées.

Recommandations pour l'établissement :

L'équipe de direction doit poursuivre sa politique volontariste afin de maintenir voire renforcer les résultats obtenus lors de l'actuel contrat tout en donnant une plus large place aux doctorants dans les processus d'information et de décision. La communication peut être améliorée tant en interne qu'à l'extérieur.

Le rapprochement des ED 227 et 392 pour le prochain contrat 2014-2018 nécessitera une attention quant à la place des sciences humaines et sociales, des géosciences, et de la (géo-bio) chimie dans la future ED où le poids des sciences du vivant et de la biologie deviendra prépondérant. Une réflexion reste à mener sur le nombre et la cohérence des départements scientifiques de la future ED. Ceux-ci doivent être suffisamment nombreux pour favoriser le développement de recherches doctorales disciplinaires, et ouverts pour promouvoir des sujets interdisciplinaires qui caractérisent l'aspect transversal du MNHN.

La réussite de la future école doctorale qui se traduira par une forte augmentation d'unités de recherche, d'HDR et de doctorants repose sur un soutien fort des deux tutelles notamment en allocations de recherche, en possibilité accrue de missions doctorales et de financement pour développer le rayonnement international de l'ED.

Notation

- Fonctionnement et adossement scientifique : A
- Encadrement et formation : A
- Suivi et insertion : A+



Observations de l'établissement



Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Énergie

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Le Directeur général

Paris, le 11 avril 2013

Monsieur Jean-Marc Geib
Directeur de la Section
des Formations et des Diplômes

Agence de l'Évaluation de la Recherche et de
l'Enseignement Supérieur
20, rue Vivienne 75002 Paris

Objet : Evaluation de l'ED 227 « Sciences de la Nature et de l'Homme »

Monsieur le Directeur,

Nous avons bien reçu le rapport d'évaluation de notre école doctorale « Sciences de la Nature et de l'Homme » et vous en remercions. Nous remercions les membres du Comité pour leur bonne perception de la situation de l'ED 227 et pour la qualité des échanges lors de la visite. Je porte ci-dessous à votre attention quelques précisions et éléments nouveaux.

Information des équipes devant rejoindre l'ED

L'information des équipes qui vont nous rejoindre a été programmée. Une réunion d'information est prévue à la station biologique Roscoff le 22 avril, et une deuxième est en cours d'organisation avec Luc Abbadie (directeur de l'UFR Terre, Environnement, Biodiversité) dans les locaux parisiens de l'UPMC.

Information et participation des doctorants au Conseil de l'ED

Nous avons d'ores et déjà pris en compte le besoin de meilleure information des doctorants, souligné par les membres du Comité lors de la discussion avec l'équipe dirigeante de l'ED. Des réunions régulières d'échange avec la direction de l'enseignement et de l'ED sont programmées, largement ouvertes au-delà des seuls représentants doctorants au Conseil de l'ED. La première s'est déroulée le 6 mars dernier. Selon les recommandations du Comité, les doctorants voteront désormais lors des réunions du Conseil de l'ED.

Taux d'encadrement des HDR

Le taux d'encadrement actuel des HDR est strictement de 2,5. Le seul cas pour lequel un taux de 3,5 a été constaté résulte d'une dérogation exceptionnelle (et pour moins d'un an) pour un HDR encadrant une 4^e année de thèse en remplacement d'un autre HDR n'ayant pas obtenu l'éméritat.

Notre projet de porter le taux d'encadrement à 3 vise justement à ne pas pénaliser les SHS lors de la 'montée en puissance' de la biologie, besoin largement souligné dans le rapport du Comité. En effet, la procédure d'obtention de l'HDR est parfois plus lourde dans certaines disciplines relevant des

sciences sociales. Cependant, le maintien à 2,5 du taux d'encadrement nous paraît réalisable si le MNHN obtient l'habilitation à délivrer l'HDR.

Modules de formation doctorale et formation professionnelle

La validation de la formation doctorale en amont de son suivi a été mise en place, annoncée lors de l'AG de l'ED du 16 novembre 2012 et sur le site de l'ED. Ce point important a été discuté lors de la réunion d'échange avec les doctorants du 6 mars.

Afin de sensibiliser les doctorants aux formations à l'insertion professionnelle, la rédaction d'un projet professionnel signé par le directeur de thèse, sur le modèle pratiqué à l'UPMC et exigé avant la première inscription, sera appliquée dans l'ED sous sceaux MNHN-UPMC.

Missions doctorales


L'implication des missions doctorales dans le Master évolue. Depuis la rentrée 2012, nous veillons à ce que les missionnaires soient tous impliqués dans ces enseignements. Les besoins de structuration plus forte de la mention de Master 'Evolution, Patrimoine naturel, Sociétés', la participation du Muséum aux projets de construction du Collège des Licences de Sorbonne-Universités, impliqueront une claire priorité accordée aux enseignements universitaires dans l'octroi des missions dès la rentrée 2013.

J'espère que ces précisions répondront aux préoccupations soulevées par les membres du comité et pourront être prises en compte avant la publication de l'évaluation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Bien sincèrement,

Thomas Grenon



Directeur général

Du Muséum National d'Histoire naturelle